

DEL_23_151



Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var
Arrondissement de Toulon

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023

N°DEL_23_151

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU PROFIT DE TROIS ASSOCIATIONS

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre, à 08H30, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie BICAIS, Maire.

PRÉSENTS

Nathalie BICAIS, Christine SINQUIN, Gérard BECCARIA, Christelle LACHAUD, Cheikh MANSOUR, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Joseph MINNITI, Véronique LEPORTOIS, Christian DUPLA, Yves DIMEGLIO, Daniel MARTINEZ, Lydie ONTENIENTE-DEROIN, Christine CUNIBERTI, Bertrand PIN, Virginie SANCHEZ, Malika BAGHDAD, Dominique BAVIERA, Elisabeth GUES, Ludovic PONTONE, Catherine PENARD, Dominique LEXA, Sophie ROBERT, Valérie GUITTIENNE, Christophe PEURIERE, Guillaume CAPOBIANCO, Ali GHARBI, Kristelle VINCENT, Pascal TASSISTO, Damien GUTTIEREZ, Narjès OUEGHI, Basma BOUCHKARA, Stéphane LANCELLOTTA, Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAI, Sandra TORRÉS, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)

Nathalie SORIANO donne pouvoir à Catherine PENARD
Corinne CHENET donne pouvoir à Sophie ROBERT
Alain BOYER donne pouvoir à Christophe PEURIERE
Jean-Pierre COLIN donne pouvoir à Ali GHARBI
Didier RAULOT donne pouvoir à Pascal TASSISTO
Fatiha PETER donne pouvoir à Malika BAGHDAD
Sébastien GIOIA donne pouvoir à Damien GUTTIEREZ
Anthony CIVETTINI donne pouvoir à Olivier ANDRAU
Marie VIAZZI donne pouvoir à Sandra TORRÉS

ABSENT(S)

Valérie KADDOURI

Gérard BECCARIA a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Monsieur Gérard BECCARIA, Adjoint au Maire

DEL_23_151

La Commune de La Seyne-sur-Mer soutient le dynamisme des acteurs locaux, et la cohésion sociale, à travers des subventions à de nombreuses associations, largement portées par des bénévoles.

Ces activités associatives participent pleinement à la qualité de vie à La Seyne-sur-Mer.

Par délibération n° DEL_23_039 du 28 mars 2023 portant attribution de subventions aux associations, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions aux associations dont le détail figure dans le tableau annexé à cette délibération.

L'association "ADEEELS", présidée par Monsieur David CALMARINI, dont le siège social se situe 2366 Corniche Georges Pompidou – 83500 LA SEYNE-SUR-MER, sollicite l'octroi d'une subvention pour l'année 2023.

L'association l'Union Sportive Seynoise, présidée par Monsieur Jérémie FICKOU, dont le siège social se situe Avenue Pierre Mendès France – Stade Marquet – 83500 LA SEYNE-SUR-MER, sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'année 2023,

L'Association l'Athlétic Club de Berthe, présidée par Monsieur Adam SAHLI, dont le siège social se situe 129 allée Baptistin Richelme, Résidence le Plein Sud, Bâtiment C1 – 83500 LA SEYNE-SUR-MER, sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_23_039 du 28 mars 2023 portant attribution de subventions aux associations et le tableau annexé,

Considérant qu'il convient d'octroyer pour l'année 2023 des subventions aux associations dont le détail figure ci-après :

- 6 000 euros à l'Association "ADEEELS",
- 20 000 euros à l'Association l'Union Sportive Seynoise,
- 2 000 euros à l'Association Athlétic Club de Berthe,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier le tableau annexé à la délibération n° DEL_23_039 du 28 mars 2023 en attribuant les subventions suivantes :

- 6 000 euros à l'Association "ADEEELS", présidée par Monsieur David CALMARINI,
- 20 000 euros à l'Association Union Sportive Seynoise, présidée par Jérémie FICKOU,
- 2 000 euros à l'Association Athlétic Club de Berthe, présidée par Adam SAHLI,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents,

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 - articles 6574.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le **13 DEC. 2023**

S²LOW

ID : 083-218301265-20231205-DEL_23_151-DE

DEL_23_151

POUR :

42

ABSTENTION(S) :

6

Guillaume CAPOBIANCO, Damien GUTTIEREZ, Sébastien GIOIA, Bouchra REANO, Anthony CIVETTINI, Olivier ANDRAU



Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire et par délégation
Gérard BECCARIA
Adjoint au Maire



Pour Extrait conforme

Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de la Métropole
Toulon-Provence-Méditerranée
Conseiller Départemental du Var